



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture
Direction de la réglementation
de l'intégration et des migrations
Bureau des affaires réglementaires et de proximité
Pôle de la réglementation et des usagers

Nice, le - 2 MAI 2018

N° 2018 / 303

**ARRETE PORTANT RENOUELEMENT
DU JURY D'EXAMEN POUR LES DIPLOMES FUNERAIRES**

Le préfet des Alpes-Maritimes

VU le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L 2223-19 à L 2223-51, R 2223-1 à R 2223-137 et D 2223-34 à D 2223-121 ;

VU le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire et notamment son article 1er;

CONSIDERANT qu'il appartient à chaque préfet de département d'établir une liste de personnes habilitées pour remplir les fonctions de membres de jury d'examen au diplôme de maître de cérémonie funéraire et au diplôme de conseiller funéraire parmi sept collèges différents ;

CONSIDERANT les propositions reçues des différents services et organismes consultés ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des personnes habilitées pour remplir les fonctions de membres de jury d'examen au diplôme de maître de cérémonie funéraire et au diplôme de conseiller funéraire est établie ainsi qu'il suit :

Collège des élus et anciens élus municipaux :

- M. Honoré Colomas, maire de Saint-André de la Roche,
- M. René Trastour, maire de Conségudes,
- M. Michel Molesti, adjoint au maire de Vallauris,
- M. Cyril Piazza, maire de Peille.
- Mme Joëlle Arini, adjointe au maire de Cannes (en tant que suppléante).

Collège des magistrats de l'ordre administratif :

- M. Gilles Taormina, conseiller auprès du tribunal administratif de Nice.

Collège des représentants des chambres consulaires :

- Mme Patricial Allouch (maroquinerie),

.../..

ADRESSE POSTALE : 06286 NICE CEDEX 3 - 04 93 72 20 00
<http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr>

- Mme Nathalie Frappart (électricité bâtiment),
- M. Régis Goldberg (staffeur décorateur).

Collège des enseignants d'université :

- Madame Florence Nicoud, maître de conférence droit public.

Collège des agents des services de l'Etat chargés de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou de la réglementation funéraire :

- M. Kamal Boukyoud, inspecteur,
- Mme Nathanaelle Mignot, inspecteur principal.

Collèges des fonctionnaires territoriaux :

- M. Alain Caruso, attaché territorial principal, directeur du pôle Ressources Humaines et Services à la Population – Mouans-Sartoux,
- M. Jean-Pierre Chiapello, directeur territorial, directeur Administration Générale (Service Population) – Cannes,
- Mme Corinne Granados, attaché territorial, directrice Population Citoyenneté – Antibes,
- M. Eric Munos, attaché territorial, directeur général adjoint – Le Cannet,
- Mme Evelyne Munoz-Maillard, directeur territorial, directeur général des services – Villeneuve-Loubet,
- M. Olivier Orlando, attaché principal, directeur général adjoint des services – Vallauris-Golfe-Juan,
- Mme Anne Szelag, directeur territorial, chef du service Population – Grasse.

Collège des usagers :

- Mme Maria Bocquet, vice-présidente de l'UDAF 06 (titulaire)
- Mme Jeanine VO, administrateur à l'UDAF 06 (suppléante).

Article 2 : La liste des personnes habilitées est établie pour 3 ans, sans préjudice des personnes décédées ou ayant déménagé hors du département.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Nice le,

2 MAI 2010

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
D.R.L.P.-E 3382



Frédéric MAC KAIN